

# RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



OPAH de la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der

2017-2018

## Des aides financières existent !

L'OPAH est un dispositif permettant d'aider financièrement les propriétaires à améliorer leur logement sur une période de 3 ans. Le territoire s'engage dans une 4<sup>ème</sup> année complémentaire!

### Propriétaire occupant

Vous êtes propriétaire de votre logement, et vous entrez dans les plafonds de ressources de l'ANAH : **vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour vos travaux ! Subventions de 35 % et 85 % du montant HT des travaux.**

Travaux éligibles : isolation, ventilation, chauffage, fenêtres, remplacement de baignoire par une douche adaptée, WC rehaussé, rampe extérieure, siège monte escalier, réhabilitation globale de logement très dégradé, ...

### Propriétaire bailleur

Vous êtes propriétaire d'un **logement loué** au titre de résidence principale ou d'un **logement vacant**.

**Contactez le CoMAL SOLiHA 51 pour avoir plus d'informations sur les conditions d'attribution et de mise en location !**

**Plus qu'une année pour profiter des subventions, après novembre 2018, il sera trop tard !**

*Pour profiter des aides à l'habitat, c'est simple, contactez le CoMAL SOLiHA pour vous renseigner !*

**03.26.64.13.93**



## Vous souhaitez réaliser des travaux pour :

- Réduire vos factures d'énergie
- Rester le plus longtemps possible dans votre logement
- Restaurer un habitat dégradé ou indigne : des solutions existent
- Rénover un logement locatif ou vacant

**CoMAL.SOLiHA.**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
**51**

**Accompagnement gratuit et personnalisé du CoMAL SOLiHA 51**  
**Renseignez-vous au 03.26.64.13.93 !**